# 10 PICARDIE MARITIME

## **AULT**

# Première victoire pour le classement du Bois de Cise

La poursuite du projet de classement du Bois de Cise a été approuvée par une courte majorité du conseil municipal.

### **XAVIER TOGNI**

n oui timide au projet de classement du Bois de Cise, déjà inscrit au titre des sites pittoresques. Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal devait donner un avis sur cette procédure, portée par l'Association syndicale autorisée du Bois de Cise. Et les élus aultois n'ont pas été très enthousiastes. Six ont voté pour, dont le maire Marcel Le Moigne, mais six autres se sont abstenus et deux ont voté contre. Deux adjoints résidant dans le hameau justement: Marie-Christine Sauzéat et Laurent Cholet.

### LES CISIENS FAVORABLES

M. Le Moigne avait auparavant rappelé le résultat du vote organisé auprès de ses membres par l'ASA, instance publique regroupant obligatoirement tous les propriétaires du hameau : « Les Cisiens ont approuvé à 59 % la proposition de classement. Le Bois de Cise n'est pas un état dans l'état. Pour autant, je vous demande de suivre leur avis. »

Ce projet a été lancé par le président de l'ASA, Christophe Vallet, qui en a fait son cheval de bataille dès son élection. Un dossier a été rédigé par les services de l'État pour envisager ce changement de statut. Le but principal est d'assurer la conservation du site « au nom de



Le projet de classement du Bois de Cise ne fait pas l'unanimité. (Photo d'archives)

l'intérêt général », et de le préserver. Les contraintes s'en trouvent renforcées, par exemple les travaux pouvant modifier l'aspect du site sont soumis à l'autorisation du ministère. Conseiller de la majorité, Jean-Louis Derche s'est étonné que seuls les Cisiens aient été consultés. L'édile a estimé, au contraire, qu'ils étaient les premiers concernés.

### **FLUX TOURISTIQUES**

Il a surtout souligné l'intérêt d'un tel classement. Pour lui, cela permettrait de mieux contrôler l'entretien du couvert boisé. De plus att-il insisté, « Ault se trouve dans le Grand site de France et dans le parc naturel régional, les flux touristiques vont fatalement augmenter. Il faut gérer, créer des parkings par exemple. » Et ce classement permettrait de bénéficier d'une aide technique et de subventions supplémentaires. Le conseil a été moyennement convaincu par les arguments. Mais a tout de même accepté la poursuite de la procédure, qui ne devrait pas aboutir avant quatre ou cinq ans.